

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 6 juin 2002

Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs ARMADA François, ARRIGONI André, BARAGAÑO Martin, BASSIERES Paul, BERNHARD Maximilien, CHAPERON Jean-Daniel, FAVRE Robert, GRIN Karine, LEVAILLANT Jacques, MARTIN Frédérique, MICHOUUD Pierre-André, MOUQUIN Charles-Eugène, PILLONEL Cédric, ROHRBACH Jacques.

Excusés : Mesdames et Messieurs ARMADA François, ARRIGONI André, BARAGAÑO Martin, BASSIERES Paul, BERNHARD Maximilien, CHAPERON Jean-Daniel, GRIN Karine, LEVAILLANT Jacques, MARTIN Frédérique, MOUQUIN Charles-Eugène, PILLONEL Cédric, ROHRBACH Jacques.

Absents : FAVRE Robert, MICHOUUD Pierre-André.

Madame la Présidente :

Vous avez tous reçu l'ordre du jour. Etant donné l'absence de Monsieur Martin BARAGAÑO, le point 4 « Assermentation » est supprimé.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2002

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. DEMISSION

Datée du 27 mai, j'ai reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous l'aviez certainement constaté, je n'ai pas assisté aux séances de notre Conseil depuis le mois de juillet de l'année passée. En effet, des ennuis de santé m'ont malheureusement empêchée de siéger parmi vous.

Mon état de santé ne s'améliorant que très lentement, je ne veux pas laisser mon siège encore plus longtemps inoccupé. J'ai donc pris la décision de démissionner comme Conseillère communale.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, du bon travail et de fructueux débats pour vos séances et je vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations amicales.

Et c'est signé Magrieta DONKER

Madame la Présidente :

Conseillère communale dès 1986, Madame DONKER a été un membre très actif de notre Conseil, siégeant notamment en 1999 et 2000 à la Commission des naturalisations. Des problèmes de santé l'obligent malheureusement à se retirer de notre Conseil.

En votre nom à tous, je remercie Madame DONKER de tout ce qu'elle a fait pour notre Ville et lui adresse nos meilleurs vœux pour un proche rétablissement.

Pour la remplacer, le Bureau s'est adressé à Monsieur Martin BARAGAÑO, né en 1964, secrétaire syndical, domicilié à la rue d'Orbe 38, à Yverdon-les-Bains, premier des viennent ensuite de la liste Socialiste.

Malheureusement, pour des raisons professionnelles, Monsieur Martin BARAGAÑO a dû se rendre en cette fin d'après-midi à Bâle et ne peut, bien évidemment, être ici ce soir. Nous l'assermenterons lors de notre prochaine séance, le 4 juillet 2002.

Dès lors, le point

4. ASSERMENTATION

... devient caduc.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS a eu le chagrin de perdre son père. Au nom de ce Conseil, je lui présente nos sincères condoléances.



Conformément à l'art. 28 de notre règlement, les archives de notre Conseil ont été remises le 22 avril à notre nouvelle secrétaire et je vais vous lire le procès-verbal.

**PROCES-VERBAL DE REMISE DES ARCHIVES DU CONSEIL COMMUNAL
D'YVERDON-LES-BAINS (1993-2001)**

Conformément à l'article 28 du règlement du Conseil communal, la remise des archives du Conseil entre l'ancienne et la nouvelle secrétaire a eu lieu ce jour, 22 avril 2002, à l'Hôtel de Ville, en présence de Mme Adine PERRET, Présidente, de Mme Chantal GUIBERT et M. Jean-David CHAPUIS, scrutateurs.

Il a été remis quatre listes de tous les classeurs existants depuis 1993, une partie ayant déjà été transférée au Greffe Municipal pour archives et une autre partie chez la secrétaire actuelle.

Ces listes établies par la secrétaire sortante, ont été signées par Mme Adine PERRET, Présidente, et décharge a été donnée à la secrétaire sortante, Mme Marlyse BIDERBOST.

La Présidente : Adine PERRET

La Secrétaire : Claudine RIEBEN



En date du 19 avril 2002, Madame la Conseillère Delphine PERRET NAGUIB, Présidente de la Commission de gestion, m'écrivait pour me demander d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'un avis de droit, afin de déterminer s'il existe une base légale permettant à un Municipal de refuser à la Commission de gestion de s'entretenir avec un chef de service hors de la présence du Municipal. Un avis de droit du professeur GRISEL a été envoyé à la Commission de gestion par la Municipalité. Cet article dit notamment :

« Le Conseil assume une responsabilité en approuvant la gestion ; il ne peut l'exercer à bon escient s'il n'a pas accès aux preuves. Par contre, il n'en va pas exactement de même, si la Commission souhaite entendre les fonctionnaires de la Commune. Sans doute le contrôle de la gestion implique-t-il parfois des contacts avec des agents publics, ainsi que des inspections dans les bureaux. Toutefois, ces opérations qui ne sont d'ailleurs pas prévues par les textes légaux, ne sauraient conduire à une violation du secret de fonction ou du principe hiérarchique qui découle de la séparation des pouvoirs. Au surplus, elles ne doivent pas ébranler les relations de discipline et de confiance qui garantissent l'efficacité de l'administration. Est-il besoin de le rappeler, c'est la gestion de la Municipalité qui est en jeu et non celle des personnes qu'elle nomme. Voilà pourquoi une solution nuancée semble s'imposer. La Commission peut requérir l'audition de tel ou tel fonctionnaire, lorsqu'elle a des raisons précises de l'exiger, et en présence du Municipal compétent ; le secret de fonction sera levé, si l'intérêt public à la divulgation l'emporte sur les autres intérêts en cause. Mais les Conseillers n'ont pas un droit général et absolu d'entretenir des contacts directs et réguliers avec les employés communaux. »

Suite à cet échange de correspondance, Monsieur MERMOD, Secrétaire communal, m'a signalé que le Conseil communal de Nyon, dans sa séance du 13 mai 2002, allait entendre un exposé de Madame BOLLI, ancienne juriste cantonale au DIRE sur le thème des relations entre la Municipalité et le Conseil communal. Monsieur MERMOD nous propose de faire venir aussi Madame BOLLI.

Dans sa séance du 27 mai, le Bureau du Conseil a décidé de faire venir Madame BOLLI avant une séance de Conseil, soit en septembre, soit en octobre, c'est-à-dire dès 18h45 ou 19h., la conférence devant se terminer vers 19h30-19h45.

Madame Delphine PERRET NAGUIB :

Au nom de la Commission de gestion, je tiens à remercier la Municipalité de nous avoir transmis les informations demandées aussi rapidement.



Datée du 14 mai 2002, j'ai reçu la lettre suivante de l'Association suisse pour l'aménagement national :

Cahier spécial VLP-ASPAN :
« Qualité de l'habitat – une mission pour les communes »

Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseil communal,

Dans son dernier cahier consacré au thème de la qualité de l'habitat, l'Association suisse pour l'aménagement national s'est permis de présenter, à titre d'exemple, le cas intéressant de votre commune.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de votre initiative exemplaire en la matière et de vous faire parvenir quelques exemplaires de ce cahier spécial. Nous espérons évidemment que votre exemple fera école en Suisse et que la réflexion en faveur d'un espace construit où il fait bon vivre, relèvera bientôt de la préoccupation de tout Conseiller communal.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations les meilleures.

Dans ce cahier, on parle de l'aménagement de la place de la Gare et je dépose les cinq exemplaires du cahier en question sur le bureau à la disposition de ceux que cela intéresse.



Datée du 30 mai, j'ai reçu une pétition de Monsieur Marcel DESPLAND, concernant l'allée du stade, aménagement, création, adjonction de vestiaires.

Je prie les Présidents de groupe de passer vers Madame la secrétaire pour lui donner les noms des personnes qu'ils désignent pour siéger dans la Commission chargée d'examiner cette pétition, à moins qu'ils ne désignent les mêmes membres que pour celle que nous allons traiter tout à l'heure.



Enfin, je vous rappelle la manifestation Festi'vélo le 22 juin prochain à Bex. J'aimerais que les personnes intéressées passent vers moi à la fin de la séance afin que nous puissions inscrire une ou plusieurs équipes yverdonnoises à cette Fête du vélo. Pour le moment, sont intéressés Messieurs les Conseillers Cédric PILLONEL et Charles MOUQUIN.



Au point 10 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Charles KULL
- Une question de Monsieur Armand RUDAZ
- Une intervention de Monsieur Roland FAVRE
- Une question de Monsieur Olivier MAIBACH
- Une question de Monsieur Jean-Louis KLAUS
- Deux questions de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une question de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS
- Une question de Mademoiselle Claudine GIROUD
- Une question de Monsieur Albert MARTIN
- Une motion de Mademoiselle Sarah SCAPERROTTA
- Une question de Monsieur Pascal BLUM

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

7. PREAVIS NO 11/02 CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN PARTIEL D’AFFECTATION NO 536 « ANCIEN PLAN D’EXTENSION PARTIEL DES TERRAINS SIS A L’ANGLE DES RUES DE CHAMBLON ET NEUCHATEL », AINSI QUE L’ADOPTION DE LA DECISION FINALE CONCERNANT L’ETUDE D’IMPACT. (MONSIEUR JEAN-CLAUDE TETAZ, RAPPORTEUR)

Monsieur Jean-Claude TETAZ souhaite en préambule faire une petite rectification et prie Monsieur Armand RUDAZ de bien vouloir l’excuser de l’avoir prénommé Arnaud.

Il rappelle également que dans les conclusions, la Commission accepte ce préavis sous réserve de la modification de l’article 25, c’est-à-dire sous réserve de l’amendement que la Commission a demandé, soit l’aménagement et l’entretien de la toiture.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Claude TETAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Madame et Messieurs Nancy WALKER, Robert FAVRE, Armand RUDAZ, Yves VUAGNIAUX, Patrik DURUZ et Jean-Claude TETAZ.

Absent : Monsieur Claude JACCARD.

Madame la Présidente :

Je vous prie de prendre de suite le règlement. Je vais vous lire les numéros des articles du nouveau règlement et si vous désirez intervenir, veuillez le faire à la lecture du numéro de l’article en question.

Art. 1 ; art. 21 ; art. 25 : dans ce dernier article, nous avons donc une proposition d’amendement de la Commission demandant que « l’aménagement et l’entretien de cette toiture feront l’objet d’une attention particulière ».

La discussion est ouverte sur la proposition d’amendement de la Commission :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité se rallie à l’amendement de la Commission.

La discussion n'est plus demandée et cet **article 25 du nouveau règlement, amendé**, est accepté à l'unanimité.

Madame la Présidente :

Je reprends la lecture de ces articles du nouveau règlement. L'art. 26 est supprimé ; art. 27 ; art. 33 ; art. 49 et 49bis.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du nouveau règlement : personne ne demande la parole et ce nouveau règlement amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article 1 amendé est accepté à une évidente majorité.

Madame la Présidente :

Nous allons prendre le rapport d'étude d'impact, je cite au chapitre V. :

V. Décision

*Compte tenu de ce qui précède,
vu le préavis municipal no 11/2002 établi en vertu de l'article 58 LATC,*

le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains

- 1) *adopte la troisième modification du plan partiel d'affectation no 536 et de son règlement tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 4 décembre 2001 au 3 janvier 2002, aux conditions fixées dans les rapports y relatifs et selon les termes de la présente décision.*

Comme nous venons de modifier le règlement, je vous propose que l'article 1 soit aussi amendé de la manière suivante : « adopte la troisième modification du plan partiel d'affectation no 536 tel que soumis à l'enquête publique du 4 décembre 2001 au 3 janvier 2002, **et de son règlement tel qu'amendé le 6 juin 2002, aux conditions fixées dans les rapports y relatifs selon les termes de la présente décision** ».

La discussion est ouverte sur cet article 1 amendé de l'étude d'impact, décision finale : Personne ne demande la parole et cet article 1 amendé est accepté à l'unanimité.

- 2) *déclare que le plan partiel d'affectation ainsi adopté est conforme aux prescriptions fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement au vu des conclusions favorables de l'étude d'impact sur l'environnement.*

La discussion est ouverte sur l'article 2 de l'étude d'impact, décision finale :

Nous revenons à l'article 2 du préavis qui devient, lui aussi, amendé comme suit :

Article 2 La décision finale concernant l'étude d'impact de la modification du plan partiel d'affectation no 536 est adoptée telle **qu'amendée** dans le présent rapport et sera soumise à consultation publique pendant 10 jours ;

La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : cet article ne demande pas de votation.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 La modification du plan partiel d'affectation no 536 "Ancien plan d'extension partiel des terrains sis à l'angle des Rues de Chamblon et Neuchâtel" est adoptée telle **qu'amendée** dans le présent rapport ;

Article 2 La décision finale concernant l'étude d'impact de la modification du plan partiel d'affectation no 536 est adoptée telle **qu'amendée** dans le présent rapport et sera soumise à consultation publique pendant 10 jours ;

Article 3 L'approbation du Département des infrastructures est réservée ;

Article 4 La Municipalité a tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige relatif au plan partiel d'affectation no 536 "Ancien plan d'extension partiel des terrains sis à l'angle des Rues de Chamblon et Neuchâtel".

8. PREAVIS NO 12/02 CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AUTORISATION GENERALE DE STATUER SUR LES ALIENATIONS DES PARTS COMMUNALES A LA COPROPRIETE DU PST. (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)

Avant de lire les conclusions, Monsieur RUDAZ signale une erreur de dactylographie. A la troisième ligne avant la fin, il faut lire : « *fixer l'échéance au 30 juin 2006 et non au 20 juin.* »

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Armand RUDAZ donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la Commission :

Monsieur Charles KULL :

Au nom du groupe libéral, je vous propose un amendement à l'article 1. En effet, concernant l'échéance, il y a un doute sur la durée de la présente législature qui dépend de l'adoption ou non de la nouvelle Constitution. Nous vous proposons, au lieu de : « elle vient à échéance le 30 juin 2006 », « **elle vient à échéance 6 mois après la fin de la présente législature** » ou, si nous n'avons pas le droit d'engager la prochaine législature : « **elle vient à échéance à la fin de la présente législature.** »

Madame la Présidente :

Vous proposez donc deux sous-amendements : le premier si la loi sur les communes le permet.

La discussion est ouverte sur le sous-amendement de Monsieur Charles KULL :

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité entre en matière pour ce sous-amendement.

Madame la Présidente :

Pour le premier sous-amendement : « **elle vient à échéance 6 mois après la fin de la présente législature** ».

La discussion est close et ce sous-amendement est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 Une autorisation générale est accordée à la Municipalité de donner le consentement de la Commune aux aliénations, par la copropriété du Parc scientifique et technologique (PST), de parcelles à détacher de la parcelle appartenant à la copropriété précitée dans le périmètre du PST. Cette autorisation porte sur le choix de l'acquéreur et sur les conditions de la vente, étant entendu que le prix de vente sera de l'ordre de fr. 120.-/m² pour les terrains équipés. **Elle vient à échéance 6 mois après la fin de la présente législature.** L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée. Chaque opération fera l'objet d'une communication au Conseil communal ;

Article 2 La quote-part du produit de la vente des parcelles du PST revenant à la Commune sera attribuée en premier lieu à l'amortissement du coût d'achat des parcelles (146'781 m² à fr. 20.-, valeur moyenne estimée, soit fr. 2'935'000.-), en second lieu à l'amortissement des frais d'équipement, soit plus précisément la quote-part des frais d'équipement à la charge de la copropriété du PST, et, pour le solde, à un fonds spécial qui sera utilisé par la Commune pour l'acquisition de parcelles dont elle deviendra seule propriétaire pour pouvoir les grever de droits de superficie.

9. PETITION DE MONSIEUR MARCEL DESPLAND CONCERNANT LE « PPA NO 120-005, RIVES DU LAC, HIPPODROME, QUAI DE RIVE, PAC 302 ». (MONSIEUR ARMAND RUDAZ, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Armand RUDAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de :

Madame, Mademoiselle et Messieurs, Françoise WEISSBRODT, Sarah SCAPERROTTA, Guy ANGELOZ, Jean-Daniel CHAPERON, Jean-David CHAPUIS, Pascal BLUM et Armand RUDAZ.

La discussion est ouverte sur la proposition de la Commission, soit le renvoi de celle-ci à la Municipalité pour examen et rapport.

Monsieur André PERRET :

Pourrions-nous savoir, en quelques mots, quelle est la teneur de la pétition ? Je crois qu'à part les membres de la Commission, personne d'autre ne l'a reçue. On est donc en train de voter d'une prise en considération de quelque chose que nous ne connaissons pas.

Je ne demande pas qu'on nous la lise *in extenso* mais que l'on nous dise, en quelques mots, ce que recouvrait cette pétition.

Madame la Présidente :

Cette pétition proposait qu'un certain nombre de choses soient gardées après l'Expo, en particulier : « le Festival des Sports » ; « le Mondial Club », dont la construction pourrait être mise à disposition de l'USY et la Fondation du Secteur de formation du

Nord vaudois ; « Le point 8, Piazza » aurait pu convenir à Pro Ticino etc. Il est vrai qu'il est difficile de faire un résumé très clair !

Monsieur André PERRET :

Je m'attendais à l'intervention de la Présidente et à sa réponse car j'ai l'impression que cette pétition est faite un peu de bric et de broc. Donc, ce qu'on nous propose, c'est de récupérer ce qui existe, sans avoir défini si cela pourrait couvrir un réel besoin. Est-ce nécessaire de garder un certain nombre d'éléments ?

Je crois que la Municipalité est en train d'en faire l'étude et j'imagine qu'elle ne va pas se pencher sur ce qu'on pourrait éventuellement garder quelque temps parce que c'est intéressant. Elle va examiner quelles en sont les conséquences. En particulier, on sait qu'il y a des constructions qui ne sont pas faites pour durer. Historiquement, elles doivent durer 6 mois, ce qui veut dire que dans leur manière d'être construite, on n'a pas prévu qu'elles auraient une durée de vie très longue. Autre élément, elles ont été conçues pour couvrir un besoin spécifique à l'Expo, donc elles sont faites pour ça. Si l'on veut en faire cadeau à des sociétés, c'est un cadeau empoisonné qu'on leur fait ! Personnellement, je serais d'avis de ne pas prendre cette pétition en considération et la Municipalité poursuivra son étude. Elle aura ainsi abordé le sujet de la bonne manière, ce qui ne me paraît pas être le cas de la pétition, en fonction des quelques explications que vous nous avez données, Madame la Présidente.

Madame la Présidente :

Il y a quelques propositions sur ce qu'il convient de faire de l'hippodrome, je tiens quand même à le préciser.

La discussion continue sur cette pétition.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, je vous invite à laisser travailler la Municipalité sur cet objet important. D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, celle-ci a eu une séance à ce sujet avec ses chefs de service.

Monsieur Gérard JUNOD :

On ne peut que soutenir la proposition de Monsieur PERRET. Quand on voit le résultat du vote de la Commission : trois voix pour, deux contre et deux abstentions, il n'y a visiblement ni majorité, ni unanimité. On ne peut donc que renvoyer ceci à son auteur et laisser la Municipalité travailler.

La discussion est ouverte sur la proposition de Monsieur André PERRET, soit le classement de cette pétition : personne ne demande la parole et le classement de cette pétition est accepté à une évidente majorité.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Question de Monsieur Charles KULL (Statut du personnel communal)

La Confédération et la plupart des cantons ont modernisé leurs administrations et ne connaissent plus la nomination des fonctionnaires.

Dimanche passé, le peuple vaudois a été appelé à se prononcer sur une modification de la Constitution cantonale, c'est-à-dire l'abrogation de l'article 63. Si l'issue du scrutin pouvait être pressentie, la véritable surprise a été l'ampleur du résultat, ainsi que la participation supérieure à la moyenne.

Les arguments qui ont convaincu une très forte proportion des Vaudois sont tout aussi valables pour les Yverdonnois, c'est-à-dire la suppression d'une discrimination entre fonctionnaires engagés sous contrat de droit public et ceux engagés sous contrat de droit privé. Connaissant le rôle de référence joué par l'Etat auprès des Communes, on peut légitimement se poser la question du futur statut du personnel communal.

Je serais donc reconnaissant à la Municipalité de bien vouloir orienter le Conseil à ce sujet et la remercie d'avance pour ses renseignements.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous vous souvenez donc que le statut du personnel de notre Commune a été révisé lors de la dernière législature. Nous avons effectivement vécu dimanche un vote qui va influencer le statut des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration cantonale. Il s'agira-là effectivement d'examiner, dans le cadre de la Municipalité et avec la collaboration du service des Ressources humaines, dans quelle mesure les résultats de cette votation pourraient influencer notre propre statut communal.

Je vous invite donc à vous apporter une réponse par le biais de la Municipalité prochainement.

Monsieur Charles KULL :

Merci Monsieur le Syndic.



Question de Monsieur Armand RUDAZ (Décoration des rues et des places pour l'Expo)

L'Expo a ouvert ses portes le 15 mai. Cette manifestation a connu dès le début des problèmes de drapeaux dont tout le monde a entendu parler. Là n'est pas la question.

En cherchant bien, on constate qu'à Yverdon-les-Bains, quelques bâtiments officiels arborent maintenant un drapeau suisse : l'Hôtel de Ville, la Préfecture et la Gare.

Et pourtant ! Y a-t-il dans notre ville un air de fête ? Le visiteur qui arrive chez nous est-il bien accueilli ? J'en doute !

Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas décoré les rues principales et les places du centre ville de drapeaux suisses, ainsi que de drapeaux de tous les cantons, ce qui aurait été de nature à mettre à l'aise nos amis Confédérés ? N'aurait-il pas été possible d'avoir une oriflamme tous les 20 m. à la Rue des Remparts par exemple ? Pour les journées des cantons de Suisse centrale ce week-end, veut-on montrer qu'il ne se passe pas chez nous une « expo quelconque » mais bien une Exposition nationale ?

De nombreux Yverdonnois restent persuadés qu'un effort plus important de la part de la Commune aurait incité la population à pavoiser également.

Il serait souhaitable d'avoir une réponse aujourd'hui car, lors d'une prochaine séance, il sera trop tard !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Si vous vous êtes baladés en travers de notre Ville, notamment aux entrées de celles-ci, vous aurez remarqué que de nombreux drapeaux ont été disposés soit par triplets, soit par arrangements, spécialement dans les giratoires. Il se trouve que ces drapeaux qui arborent très souvent les couleurs de l'Expo, ont fait l'objet d'un achat spécifique pour la manifestation.

J'ai noté que Monsieur le Conseiller RUDAZ a relevé très justement que trois drapeaux suisses flottent, l'un sur l'Hôtel de Ville, l'autre sur la Gare et à la Préfecture. Il s'agit ici de pavoiser notre ville en fonction d'un choix budgétaire et à ce titre-là, il m'apparaît personnellement que celle-ci est correctement décorée.

Pour le surplus, on peut toujours regarder quels sont les drapeaux qui sont en réserve ici à l'Hôtel de Ville, et je m'engage à examiner avec nos huissiers s'il est possible d'améliorer un tant soit peu cette décoration.

Monsieur Armand RUDAZ :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse mais je ne suis pas satisfait.

**Intervention de Monsieur Roland FAVRE (« Vernissage en jaune » du Chemin de Floreyres)**

J'aimerais intervenir sur la façon dont on a « verni en jaune » pratiquement d'un bout à l'autre le Chemin de Floreyres !

Je me permets de faire un petit historique. Dans les années 99-2000, un groupe de mamans et de jeunes femmes du quartier ont fait signer une pétition demandant qu'on limite la vitesse de ce Chemin de Floreyres, qui a par ailleurs été bien refait, il est très large et très roulant. Elles étaient inquiètes pour leurs enfants et pour les gens du quartier.

La Municipalité a réagi assez rapidement. Je faisais partie du groupe convoqué pour nous informer de ce qui était prévu. S'ensuivit un vague projet de chicanes, puis plus rien jusqu'à la récente intervention de Madame BOTTERON.

Je vous invite à parcourir le Chemin de Floreyres. Sans compter le passage pour piétons qui se trouve entre le kiosque et le Motel des Bains, il y a onze passages et six îlots, ceci jusqu'au Chemin de Florimont.

Je ne veux pas critiquer d'avoir voulu mettre les gens en sécurité, ceci est très bien. Pour ceux que cela intéresse, je peux vous présenter une photo qui montre un passage entre un champ et un autre, à un endroit où il n'y a pas d'habitations !

J'interviens maintenant en qualité d'administrateur de TRAVYS. Pour les bus, il y a une grave erreur à la sortie du Chemin du Vallon, où un îlot oblige les véhicules à partir à gauche pour un léger virage ; on ne voit ainsi pas ceux qui montent. C'est donc une situation très dangereuse et je suis prêt à me rendre sur place avec les responsables pour leur expliquer cette situation.

D'autre part, les chauffeurs de bus sont mécontents et leur responsable ne comprend pas pourquoi il n'a pas été consulté. J'ai pu les rassurer en ce qui concerne l'hiver car le Chemin de Floreyres est toujours bien déneigé.

Je vous remercie déjà de votre réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Un plan avait effectivement été élaboré concernant le Chemin de Floreyres, en collaboration avec les habitants du quartier, réalisé en septembre 2001 et ressorti suite à l'intervention de Madame BOTTERON en début d'année. Etant donné la décision générale, qui semble-t-il, avait été faite en accord avec la Municipalité et les habitants du quartier, il a donc été simplement décidé de le mettre en application.

Ces aménagements qui ont été mis en place ne sont effectivement pas satisfaisants. Je me suis rendu à plusieurs reprises sur place suite à des plaintes d'habitants du quartier et ai pu constater que les remarques faites étaient pertinentes. On a donc, en cours de travaux, modifié certains éléments, sans toutefois donner satisfaction.

Concernant TRAVYS, je me suis inquiété de savoir si cette entreprise avait été consultée, ce qui n'a pas été le cas. On s'est rencontré il y a une semaine avec Monsieur le Municipal BURKHARD, Messieurs ROBYR, MOREND, DUBOIS et moi-même. Assistait également à cette rencontre une délégation d'habitants des différents endroits du quartier. Etant donné que l'on ne peut pas travailler avec un nombre aussi important de personnes, il a été décidé de nommer un groupe de travail avec deux habitants du bas, deux du milieu et deux du haut du quartier. Le chef de file est Monsieur ROBYR. Monsieur MIEVILLE sera le représentant de la société TRAVYS.

Ce qui a été fait l'a été d'une façon certainement intelligente mais qui mérite visiblement qu'on se penche sur ces travaux pour apporter un certain nombre d'améliorations. Il y a des éléments collés, donc facilement déplaçables. On ne va pas laisser une solution boiteuse s'installer et, en fonction du résultat du groupe de travail, une solution sera apportée à ces divers problèmes.

Monsieur Roland FAVRE :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse mais je n'aimerais pas que l'on "redémonte" tout ! C'est très bien que vous ayez nommé un groupe de travail et cela ne m'aurait d'ailleurs pas gêné d'en faire partie.

Toutefois, le point extrêmement dangereux est celui qui se trouve vis-à-vis de la sortie du Chemin du Vallon. Il faut agir dans les jours qui suivent et ne pas attendre les résultats du groupe de travail.

Monsieur André PERRET :

L'explication donnée par Monsieur le Municipal CARRARD me donne quelques soucis. J'ai l'impression que ce projet a été fait à la petite semaine, par Pierre, Jean, Jacques, Paul... Chacun a donné son avis, on a regardé ce qu'on pourrait faire, on l'a fait, maintenant on se rend compte que c'est dangereux !

Je rappelle qu'il existe des règles de circulation et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi ; en cas d'accident, la responsabilité de la Commune peut être engagée.

J'ai eu la chance de pouvoir travailler pour une section d'autoroute. Les mesures de circulation, de signalisation et le soin que prend l'Etat pour que les règles soient parfaitement suivies est de tout autre nature que ce que j'ai cru comprendre au sujet des mesures entreprises par la Municipalité.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Monsieur le Conseiller PERRET. Nous n'avons pas complètement disséqué le projet, étant donné que celui-ci était finalisé, terminé, et que semble-t-il, il avait l'aval de chacun. Cette décision avait été prise par la Municipalité, l'an dernier, et nous avons pensé que tout avait été mis en œuvre pour vérifier le bon fonctionnement. Visiblement, ce n'est pas le cas.

Nous ferons donc tout ce que nous pourrons pour rectifier le tir et je vérifierai personnellement dès demain le problème de cette chicane en face du Chemin du Vallon.



Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Vitesse des véhicules à la place de la Gare)

Conformément à l'article 59 de notre règlement, je désire poser une simple question à notre Municipalité.

La place de la Gare, inaugurée en mai 2001, possède de nombreux atouts qui lui ont même valu de recevoir le prix « Espace public 2001 ». Mais après une année d'utilisation, il y a un problème qui n'est pas réglé ; je veux parler des vitesses de circulation des véhicules à moteurs et des priorités accordées aux piétons par rapport aux véhicules routiers ; en effet, force est de constater que les utilisateurs de cette place ne respectent pas les nouveaux signaux routiers qui limitent la vitesse des véhicules moteurs à 20 km/h. et accordent la priorité aux piétons. Je pense qu'il serait judicieux d'intervenir avant qu'il ne se produise un accident grave.

La Municipalité ne pourrait-elle pas, par avis publiés dans la presse locale, dans le Journal communal et par des avis écrits distribués par la police aux entrées de la place de la Gare, informer et rappeler aux divers utilisateurs de cette place leurs droits et devoirs en matière de circulation routière ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il faut reconnaître que la signalisation mise en place à la Rue de la Gare est relativement nouvelle, difficilement comprise. Malgré le fait qu'on ait changé et agrandi les panneaux, il semble que cela ne soit pas suffisant.

Je pense que l'on pourrait aller tout à fait dans votre sens en lançant une campagne de sensibilisation et d'explications dans ce coin-là. Je crois que c'est quelque chose que l'on pourrait faire relativement rapidement et je m'engage à aller dans ce sens-là. Il faut se rendre compte que les informations qui paraissent dans la Presse, sous forme de placards quelconques, ne sont pas toutes lues, ou mal lues. Preuve en est les problèmes d'affluence au niveau d'Yverdon, de circulation, de parcage, questions qui vont certainement venir dans la suite de la soirée. Il est difficile de communiquer uniquement par ce biais-là.

Je pense qu'une sensibilisation sur place serait une formule judicieuse et l'on va creuser le sujet dans ce sens.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

**Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Aménagement sécurisé au croisement de la Rue William Barbey/Canal du Bey)**

J'adresse à Monsieur CARRARD, Municipal de la police, une simple question concernant l'aménagement sécurisé de la fin de la Rue des Prés du Lac (tronçon allant du croisement de la Rue W.-Barbey au canal du Bey), décrétée zone 30 km/h.

C'est, si je ne m'abuse, la troisième fois que j'interviens devant ce Conseil sur ce sujet.

Brièvement, je rappelle qu'un passage pour piétons situé près de l'embouchure de la rue pose problème. Il faut donc trouver un moyen efficace de ralentir les véhicules à son approche, véhicules qui, si je peux me permettre, ne respectent que très rarement les limitations de 30 km/h, la largeur de la route invitant à une conduite bien plus rapide.

Cette zone semi-industrielle voit rouler nombre de voitures mais également de camions. La mixité avec les habitants pose évidemment problème, plus particulièrement pour les piétons et surtout les enfants.

Je rappelle qu'une école privée est également installée dans une des halles industrielles.

Suite à un accident survenu en mars 2000, divers contacts ont eu lieu entre les résidents, l'association du quartier des Cygnes et la Municipalité pour trouver une solution.

Depuis la rentrée scolaire 2000, c'est-à-dire il y a deux ans, de longues chicanes ont été posées, à l'essai. Ledit essai ne semble pas avoir été entièrement satisfaisant et d'autres solutions ont été étudiées.

Pourtant, les chicanes à l'essai sont là depuis bientôt deux ans, ne donnant pas satisfaction et rien ne bouge. L'association du quartier des Cygnes a fait un premier pas en finançant une pré-étude pour améliorer la circulation dans le périmètre.

Je me permets donc de vous poser les questions suivantes :

- La Municipalité tient-elle compte de la pré-étude susmentionnée, pense-t-elle y donner suite ?
- Quelles sont les solutions envisagées, dans quels délais vont-elles être réalisées ?

J'invite sincèrement la Municipalité à apporter une réponse claire et effective et remercie par avance Monsieur CARRARD de sa réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Aux Près-du-Lac, il y a effectivement des chicanes en PVC blanches et rouges. Celles-ci avaient été mises pour ralentir l'allure des véhicules et particulièrement des camions qui se rendaient en direction des entreprises.

Pour la suite de la pré-étude que vous mentionnez, une proposition a été faite par le bureau RWB à Cugy, bureau d'étude sur la circulation. Il existe une proposition de leur part pour une étude complémentaire de Fr. 14'000.-. Cette étude-là est restée en suspens pour la raison suivante : nous avons convenu avec les responsables d'URBAT d'attendre la décision du Tribunal administratif sur la suite - et ce que l'on espérait fin - des résultats de la collectrice sud. En fait, il y a un report de trafic non négligeable et qui a une forte influence sur ce quartier.

Cette étude est possible, l'offre concrète est ici. Nous pouvons constater que la décision du Tribunal administratif est tombée et qu'il existe une suite pendante au Tribunal fédéral. Donc, pour ce qui est de cette étude, on est dépendant de cette décision-là. Maintenant, pour ce qui est des chicanes à proprement parler, on peut se

demander s'il faut vraiment attendre la fin de cette procédure, pour autant qu'il y ait un jour une fin. Si on ôte ces chicanes, on va rouvrir un boulevard. Il est clair que ce n'est pas un oubli et on va se pencher sur ce problème.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous remercie Monsieur le Municipal et j'entends bien ce que vous me dites. Il n'empêche qu'il reste un petit problème. Ce n'est pas la couleur des chicanes qui me chicane mais bien leur emplacement. Elles créent effectivement un goulet à la hauteur du passage pour piétons pour ralentir les voitures. Or, ce qui se passe lorsque deux voitures se croisent, c'est qu'elles se dépêchent de passer, par crainte de ne pas pouvoir croiser dans ce goulet ; donc elles passent plus vite sur le passage piétons. Elles font un effet un peu contraire et ce serait intéressant d'aller voir sur place et de trouver une solution « en attendant ».

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous allons effectivement voir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation dans ce secteur en attendant que la procédure se décante.



Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Avancée des travaux d'aménagement du tronçon pédestre et cyclable longeant le canal du Mujon)

Je profiterai, dans la foulée des questions de circulation concernant le quartier des Cygnes, de demander quelques précisions sur l'avancée des travaux d'aménagement du tronçon pédestre et cyclable longeant le canal du Mujon depuis la rue de Cygnes jusqu'au Collège du Cheminet.

Notre Conseil a accepté le préavis y relatif en février dernier. Certains travaux, notamment la rampe d'accès à l'Avenue de Grandson et les passages sous les ponts CFF et Péclard avaient déjà commencé. Or, à ce jour le chantier n'est toujours pas terminé alors que le chemin est journalièrement fréquenté par des enfants, notamment, accédant aux collèges.

Quelles sont les raisons justifiant ces longueurs ?

Par ailleurs, pour la première partie du chemin côté Rue des Cygnes, le préavis ne prévoyant aucun aménagement, le rapport de la Commission demandait que l'on étudie une solution d'élargissement dans les plus brefs délais. En effet, sur ce tronçon, une poussette et un vélo ne croisent pas.

Quel est l'état de la réflexion, voire du projet pour cet objet ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

De la Rue des Cygnes jusqu'au collège du Cheminet, la distance est longue. Lorsqu'il s'agit de l'aménager par l'élargissement d'un chemin, les coûts sont proportionnels à la longueur du trajet.

Les travaux ont consisté en priorité dans la mise en place de caillebotis, de grillages, permettant aux élèves de passer sous le pont. Ces installations sont en place, elles doivent encore être complétées.

Le reste du trajet est praticable mais on envisage d'élargir encore le chemin. Toutefois, comme il s'agit de couper la base du talus pour permettre l'élargissement du chemin, c'est une solution relativement onéreuse. Pour ménager les finances de la Commune, on a décidé de pratiquer ce travail au fur et à mesure que l'on procède aux travaux d'entretien du cheminement. C'est la raison pour laquelle ces travaux prendront plus de temps que prévu initialement. Ce ralentissement n'a pas d'effet sur la sécurité étant donné que le passage des élèves est sécurisé.

Reste à savoir s'il y a souvent un croisement d'un cycliste et d'une maman avec une poussette mais dans ce cas, une solution peut certainement être trouvée !

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse et me réjouis de voir qu'effectivement vous allez entreprendre l'élargissement de cette partie. Nous attendrons... et descendrons du vélo !



Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Phase participative au Plan directeur forestier du 8^{ème} arrondissement)

On va sortir un peu de ville, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Conformément à l'article 59 de notre règlement, je me permets de poser la question suivante à notre Municipalité.

Tout d'abord, un simple contexte : Les forêts de la ville d'Yverdon (sauf les montagnes de la ville), font partie du 8^{ème} arrondissement forestier. Ce dernier, par son inspecteur Monsieur CHERBUIN, est en train d'élaborer son Plan directeur. Les propriétaires publics, entre autres, sont invités à participer activement à cette élaboration en exprimant notamment leurs attentes.

Les enjeux d'un tel document sont importants et vont déterminer les lignes directrices en matière forestière. A ce jour, plusieurs séances et journées dans le terrain ont été organisées et, à chaque fois, les communes ont été invitées à y participer.

Questions :

- La Commune d'Yverdon (par sa Municipalité) s'est-elle impliquée dans cette procédure de Plan directeur forestier ? Sinon, va-t-elle le faire dorénavant ?
- Quelles sont les attentes et enjeux que la Commune d'Yverdon veut faire valoir au travers de ce Plan directeur ?

Monsieur le Municipal ou Monsieur le Syndic, puisque l'on est dans les plans forestiers, je vous prie de ne pas vouloir utiliser une langue de bois, et préfère attendre une ou deux séances afin d'obtenir une réponse complète. Je vous en remercie par avance.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais répondre partiellement et directement à Monsieur le Conseiller KLAUS.

Oui, la commune d'Yverdon s'est impliquée dans cette procédure du Plan directeur forestier. Monsieur le Directeur du service des Travaux et de l'Environnement a participé et m'a remplacé à l'unique séance convoquée à ce jour depuis le début de l'année. J'étais retenu, pour une autre séance, le jour de celle-ci.

Pour information, Yverdon-les-Bains est engagé dans le cadre forestier, dans celui du triage Yverdon-Yvonand. Par son service des Travaux, il est renseigné et fait valoir l'essentiel des attentes et des connaissances des enjeux qu'il pourrait y avoir. Concernant ceux-ci, c'est à ce sujet que je vous répondrai d'une manière plus circonstanciée lors d'une prochaine séance.



Question de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS (Stand de tir de Floreyres)

Le 4 avril dernier, notre Conseil acceptait une demande de crédit de Fr. 70'000.- pour l'assainissement du stand de tir de Floreyres. Or, j'ai appris que les travaux prévus dans le cadre de ce préavis n'avaient pas encore débuté. Je rappelle que la mise en conformité de ce stand était prévue pour le mois d'avril dernier, une Commission de notre Conseil ayant été convoquée en urgence pour traiter ce préavis.

La Municipalité peut-elle nous communiquer les raisons de ce retard, ainsi que la date à laquelle les travaux débiteront. Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

On a effectivement été mis sous pression en début d'année par les Services cantonaux pour la mise en conformité du stand, menace à l'appui, de fermer si les travaux n'étaient pas exécutés au 1^{er} avril 2002.

On pourrait croire, lorsque l'on voit la suite de la procédure cantonale, que cette date du 1^{er} avril était une date particulièrement prise à la lettre par les Services cantonaux !

La Commission a été réunie dans un délai extrêmement court, la mise à l'ordre du jour au Conseil a été faite dans les mêmes délais. Ensuite de cela, on a communiqué le programme de tirs au Département cantonal qui est le SEVEN en leur demandant une réponse écrite, procédure habituelle afin de pouvoir mettre à l'enquête. Le SEVEN a mis un certain temps, voire un certain nombre de semaines pour nous demander un document manquant. Je rappelle que le document complet avait été élaboré avec le SEVEN et la Commission du stand.

Ensuite de cela, il y a eu quelques téléphones avant d'avoir un répondant afin de savoir ce qu'il se passait. On a vu passer les vacances de Pâques et nous nous sommes finalement rendu compte que la personne qui s'occupait de notre dossier au Canton est un retraité qui travaille à raison d'un jour par semaine. De plus, cette personne était partie en vacances !

On a fini par obtenir le document cantonal qui nous permet de mettre à l'enquête les mesures préconisées par le Canton et celle-ci va avoir lieu cette semaine.

Il est vrai que d'un côté, c'est paradoxal de voir qu'on nous met dans une situation inconfortable et que d'un autre côté, on traite les dossiers à une vitesse tout à fait discutable. Je suis désolé pour ce retard vis-à-vis de tous ceux à qui nous avons promis quelque chose et vis-à-vis des riverains. J'espère que les Services cantonaux n'auront pas l'outrecuidance de fermer le stand parce qu'on a pas respecté les délais !

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD pour sa réponse intéressante.



Question de Mademoiselle Claudine GIROUD (Lampadaires à la Rue St.-Georges)

J'ai une question pour la Municipalité concernant les lampadaires de la Rue St.-Georges.

D'après moi, ils n'éclairent pas suffisamment ; la nuit, la visibilité est restreinte. Cela me paraît dangereux pour les cyclistes et les piétons qui empruntent cette rue à la nuit tombée.

- Cet éclairage n'est-il pas l'une des causes des cambriolages qui ont eu lieu à Nouvel An ?
- Et n'est-il pas à mettre en relation avec les dégâts causés dernièrement sur presque toutes les voitures parkées dans cette rue ?
- Est-il prévu de remplacer les candélabres ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Sur une longueur totale de 1100 mètres se trouvent 31 anciens candélabres de type PLAZZA, montés sur des mâts de 3,5 mètres. Partant de la rue d'Orbe, les 17 premiers candélabres sont trop espacés, c'est une constatation que vous avez faite Madame la Conseillère GIROUD.

La logique voudrait que l'on remplace tous ces luminaires par 47 candélabres de 7 mètres de hauteur avec un espacement moyen de 24 mètres. Le montant estimé pour ces travaux est de Fr. 140'000.-.

Dans le cadre des travaux entrepris par STE, nous pouvons répondre à la demande des riverains avec une réfection partielle de la zone sur 220 mètres environ, comprise entre les rues des Uttins et Edouard Verdan par la pose de 11 candélabres pour un prix approximatif de Fr. 33'000.-. Ce montant a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire par nos services à la Municipalité le 25 avril dernier.

Cette demande a été acceptée par la Municipalité et le matériel est d'ores et déjà commandé. Aussitôt qu'il sera arrivé, on pourra le placer.



Question de Monsieur Albert MARTIN (Nuisances place de la Forge)

Interpellé par les locataires et les propriétaires aux alentours de la place de la Forge concernant le bruit et les nuisances qui se reproduisent chaque soir jusqu'à 2, voire 3 heures du matin, je pose la question à la Municipalité s'il était possible de surveiller plus souvent cette place pour que les habitants concernés puissent retrouver le sommeil.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est évident que l'on peut surveiller cette place de la Forge d'une façon plus soutenue. Par contre, il existe une solution encore plus rapide si vous êtes dérangés en dehors des heures classiques : vous pouvez appeler directement le poste de Police qui dépêchera une, voire des patrouilles si cela est nécessaire, et qui se chargera de remettre de l'ordre dans le secteur.

Il est vrai qu'à Yverdon, nous connaissons malheureusement un problème de manque de personnel qui nous empêche d'effectuer des contrôles préventifs des différents secteurs de la ville. Par contre, nous répondons toujours aux sollicitations des citoyens qui nous appellent parce qu'ils sont dérangés par des bruits ou des vociférations quelconques en dehors des heures normales.

Je vous encourage donc à appeler sans autre le poste de Police en cas de problème.

Monsieur Albert MARTIN :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD pour sa réponse

**Motion de Mademoiselle Sarah SCAPERROTTA (Création d'une piste de roller sur les rives du lac après Expo.02)**

Etant donné que les rives du lac devront être réaménagées après l'Expo, au nom des amateurs de patin à roulettes, je demande l'aménagement d'une piste à cet effet.

Il est bien entendu que le respect des autres usagers devra être assuré.

Actuellement, la plupart des amateurs de patins à roulettes sont obligés de quitter la ville pour pratiquer leur sport (ils doivent se rendre à Ouchy, Montreux, etc). Nous trouvons cela très dommage.

Pour être praticable, une piste de roller doit être lisse, goudronnée, sans raccord et suffisamment large. Il est bien entendu que cet espace peut être partagé par des promeneurs, des poussettes, etc. Cette piste devrait également être reliée au réseau de rues d'Yverdon-les-Bains.

L'objet de cette demande est très simple, c'est pourquoi je suggère, pour éviter les pertes de temps, de la renvoyer directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La discussion est ouverte sur cette motion :

Monsieur André PERRET :

La motion qu'on nous propose, c'est simplement de bétonner le bord du lac. Cela m'étonne venant du groupe écologique !

Je pense qu'il a d'autres solutions et qu'il est intéressant de renvoyer cette motion à la Municipalité. Il y a peut-être possibilité de dégager d'autres espaces permettant de faire du roller sans forcément créer une piste spécifique.

Cette étude mérite donc d'être prise en compte dans le cadre des réaménagements, en fonction de ce qui sera prévu dans la zone d'Expo.02. Allez savoir, on va peut-être quand même bétonner quelque chose !

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, la Municipalité poursuit actuellement une réflexion approfondie sur la réaffectation des rives du lac et je propose d'y inclure cette motion pour donner satisfaction à Mademoiselle la Conseillère.

La discussion n'est plus demandée et cette motion, à une évidente majorité, est renvoyée à la Municipalité.



Question de Monsieur Pascal BLUM (Communication C4 reçue par courrier)

En tant que membre de la Commission du Préavis 35/01 sur l'Agenda 21, je voudrais brièvement revenir sur la communication C4 et la décision de la Municipalité de le retirer pour poser une question.

Loin de moi l'idée de vous exposer les débats parfois fleuris de notre Commission, ni de lancer la discussion sur ce projet aujourd'hui, mais je dois dire que les arguments de la Municipalité pour justifier ce retrait me paraissent tout de même un peu courts.

Dans sa communication, la Municipalité considère, je cite :

« Le risque de parvenir à un résultat n'emportant pas l'adhésion d'une large partie de votre Conseil, alors que nous sommes en présence d'un objet dont personne pourtant ne conteste l'importance, l'intérêt et la nécessité pour la ville d'Yverdon-les-Bains ». Elle précise encore que « Sa mise en œuvre exigera l'adhésion du plus grand nombre ».

Sur cette base, la Municipalité pourrait-elle fournir quelques indications à notre Conseil, ainsi qu'aux quelques 80 personnes qui ont contribué bénévolement ou professionnellement à l'élaboration du premier rapport Agenda 21, sur la manière dont elle entend poursuivre ce projet ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, vous vous souvenez que lors de la votation du crédit pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de tout ce qui a contribué à l'organisation de cette étude, votre Conseil avait rencontré l'unanimité. Ceci montrait quand même un signe très fort envers une réflexion, envers un ensemble d'études qui concerne notre ville ainsi que les générations futures.

Or, au vu des résultats des travaux de la Commission, à savoir 3 votes en faveur de la poursuite, 3 votes invitant la Municipalité à retirer ce préavis, et 1 abstention, il est apparu effectivement à la Municipalité plus sage de retirer celui-ci, d'analyser en détail quels sont les éléments qui prêtaient à discussion, à mésentente et, dans un délai raisonnable, à savoir à la fin de cette année, présenter un nouveau préavis.

Comme nous l'avons clairement précisé dans la communication, celui-ci emporte une large adhésion en raison de l'enjeu de l'Agenda 21, qui concerne les générations futures.

Monsieur Pascal BLUM :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Sur le même sujet, étant aussi membre de la Commission, j'aimerais également rappeler quelques faits.

Lors de la première séance de cette Commission, chargée d'étudier ce préavis 35, la Municipalité indiquait qu'elle était en plein accord, comme on le sait, avec le principe de l'Agenda 21, mais qu'elle était partagée quant au contenu du préavis 35.

Pourtant, par respect du travail important accompli par toutes les personnes qui ont participé à la constitution du travail de l'Agenda 21, la Municipalité a décidé de présenter ce préavis 35.

Je trouve donc un peu cavalier de le retirer, après 4 séances de travail de la Commission, et le dépôt de ce rapport, qui n'arrivait pas à la conclusion de retrait, puisque cette situation contredit l'intention première de la Municipalité, qui était, je le rappelle, de respecter le travail des personnes ayant proposé ce rapport.

Dès lors, la Municipalité soit, décidait de ne pas présenter ce préavis ou, vu les divergences d'opinion, elle respectait son engagement, de présenter ce préavis à notre Conseil.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je vais tâcher de vous répondre, de la manière la plus précise possible.

La Municipalité actuelle n'était pas convaincue, n'était pas décidée sur le mode d'investissement, le mode financier de ce préavis. Preuve en sont les actions 2002 qui se trouvent à la page 14 ; nous n'avons pas attendu que le préavis soit élaboré pour les mettre en route.

Je prends au hasard, la fiche no 12, Mobilité durable : projet « Deux roues » ; le Conseil communal a voté un crédit de Fr. 500'000.-, Fr. 100'000.-/par année pour améliorer les pistes cyclables à Yverdon. Nous sommes convaincus que nous devons faire quelque chose et nous n'avons pas attendu pour le faire.

J'en prends une autre, la fiche 18 « Eaux usées, plan général d'évacuation (PGEE) ». Ce travail est en route et vous allez bientôt recevoir un préavis pour celui-ci, qui sera entrepris encore cette année.

Vous prenez le tri dans les manifestations, c'est la fiche no 28. Là aussi, j'ai remarqué lors de manifestations à la Marive, que le tri des déchets n'était pas fait convenablement. Après chaque loto, on mélange le verre, le PET et les cartons. Nous n'avons pas attendu de mettre l'Agenda 21 en route pour commencer les opérations.

Je prends encore quelques exemples :

Fiche 32, approfondissement dans les écoles des enjeux liés à la santé, à la citoyenneté et au développement durable. Cette fiche a été mise en route. L'estimation financière est interne au DIP, le financement aussi ; la coordination est du ressort des écoles, donc la ville d'Yverdon est étroitement liée à cette fiche.

Pour terminer, lieu d'accueil en cas d'urgence. L'ouverture de la Lucarne le 22 mai dernier a eu lieu à la Rue Curtil Maillet no 23.

Encore une fois, nous n'avons pas attendu d'avoir un Agenda 21 pour mettre en œuvre un certain nombre de fiches qui ont été recensées par le biais du travail remarquable effectué par les 80 bénévoles l'année dernière.

Je vous le dis franchement, n'ayez crainte, nous aurons un Agenda 21 à Yverdon.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

La réponse de Monsieur le Municipal ne me convainc pas. Il porte comme arguments qu'effectivement la Municipalité est toute à Agenda 21 et cela on le comprend bien. Mais nous n'avons pas reçu de réponse quant à la raison du retrait de l'Agenda 21.



Intervention de Monsieur André PERRET (Parc d'Entremonts)

Après toutes ces questions, je souhaite faire une intervention qui n'aura pas pour but des questions mais plutôt un vœu ou des vœux.

La Commune a construit un giratoire au débouché du Chemin de Floreyres sur l'Avenue des Bains. C'est un giratoire qui est réussi et il fonctionne bien. Malheureusement, par la force de choses et la place disponible, il a fallu empiéter sur le Parc d'Entremonts. On a démoli l'ancien mur d'Entremonts et on en a reconstruit un nouveau. Malheureusement, on ne l'a pas reconstruit « plus beau qu'avant ». Au contraire, je trouve même que ce mur est du plus mauvais effet, tant dans sa forme que dans sa texture, sa surface. Nous avons de part et d'autre des anciens murs crépis et un bout de mur en béton, pas très haut, là au milieu, laissant un trou béant sur le Parc d'Entremonts.

Je rappellerai que ce Parc d'Entremonts était relativement calme. Avec le fait qu'on a ouvert cette partie-là, il l'est devenu nettement moins. Avec le bruit de la rue, il est devenu moins intéressant de s'y promener.

Mon premier vœu serait que la Municipalité remette l'ouvrage sur le métier et qu'elle regarde les améliorations que l'on pourrait apporter à la réalisation qui a été faite, en particulier celle qui lie le mur côté Hôtel des Bains qui est relativement haut, du mur côté ville qui lui, est relativement bas. A l'époque, si vous vous souvenez, le mur était en dégradé et finalement, je trouve qu'architecturalement, il s'intégrait mieux dans l'espace.

Deuxième élément qui me gêne, c'est celui de la bretelle d'autoroute que l'on a faite pour accéder au parc, comme si on allait passer des centaines de personnes à la fois, voire des véhicules. Le plan incliné a une largeur telle que l'on peut facilement y aller avec un véhicule. J'ai encore contrôlé ce soir, il a plus de deux mètres de large. L'accès piéton a plus de quatre mètres de large, pratiquement, on peut y être cinq ou six de front. Quand je pense à la circulation piétonne dans ce secteur-là, cela me paraît totalement disproportionné.

En plus de l'aspect général et du fonctionnement qui est insatisfaisant, j'ai vraiment l'impression qu'on a amené la rue dans le parc. Un parc doit quand même être un havre de paix et je trouve cela gênant. Je rappellerai qu'à l'époque, le mur principal était percé d'une porte, et, il y a quelques années, il existait une porte qui fermait ce passage. Malheureusement la porte était en bois. Un jour, elle était tellement en mauvais état qu'on l'a enlevée et qu'on ne l'a pas remplacée.

C'est donc un nouveau vœu envers la Municipalité : c'est qu'elle engage le seul outil capable de réparer la chose, c'est le brise-béton.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'aménagement de l'Avenue des Bains recueille des louanges de partout. Il est vrai que cette entrée de ville est superbe. La sculpture de Monsieur Gaspard DELACHAUX, offerte à la Ville par Cité des Bains SA pour son 25^{ème} anniversaire depuis son ouverture, ajoute une note artistique à cet endroit. Dommage qu'elle soit enfouie sous une forêt de panneaux assez invraisemblable et qui va probablement au-delà des véritables besoins de la circulation.

Cela dit, l'aménagement du territoire lui-même est fonctionnel et sobre. Le mur dont se plaint Monsieur le Conseiller PERRET est un mur qui est bas. Il sera surmonté par une barrière qui n'est pas encore posée. Derrière le mur, des panneaux antibruit seront installés et ils seront végétalisés. Le mur comporte une ouverture, Monsieur le Conseiller PERRET la trouve trop large ; cette ouverture correspond-elle aux normes pour handicapés, je ne le sais pas, mais une arborisation adéquate devrait permettre de résoudre le problème.

Dans tous les cas, c'était la décision de la Municipalité de modifier le mur de telle façon que le public soit invité à pénétrer dans le parc. La porte dont parle Monsieur PERRET empêchait les personnes d'entrer. Il fallait être de l'endroit pour savoir que l'on pouvait ouvrir cette porte et que celle-ci donnait dans un parc à disposition du public, il n'y avait personne dans ce parc car le public n'en trouvait pas l'entrée. Maintenant, il l'a trouvé et à cet égard, le vœu de la Municipalité est réussi : le public sait qu'il y a un parc à disposition.

Si le mur précédent a été démoli, c'est que l'on a construit un giratoire et pour respecter les normes du service des Routes, il faut une certaine dimension. La Municipalité avait accepté que ce giratoire empiète sur le parc, ce qui impliquait la démolition du mur et sa reconstruction et celle-ci a été faite dans une forme arrondie.

A partir du moment où le mur ancien était détruit, il fallait, selon les spécialistes, le remplacer par un mur contemporain. Ce mur est sobre et ne jure pas car il crée un véritable contraste – on n'a pas voulu chercher à faire du « faux-vieux » -, avec les belles pierres de la Maison d'Entremonts.

En fait, la remarque de Monsieur le Conseiller PERRET est une question d'appréciation. Les goûts des uns ne rejoignent pas ceux des autres. La Municipalité vous suggère, avant de faire le point, d'attendre que l'ouvrage soit terminé, que les barrières soient posées, que la végétation ait quelque peu poussé. Elle procédera à ce moment-là à un examen de la situation et on verra si la nécessité se fait sentir d'apporter des modifications.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je m'attendais un peu à cette réponse qui est, semble-t-il, une réponse pseudo-d'architecte. Lorsqu'on démolit quelque chose d'ancien, on essaie de construire quelque chose de tellement différent qu'on se rend compte que c'est différent et que ce n'est pas du « faux-vieux ». Je pense qu'on a pas fait du « faux-vieux », on a fait un mur contemporain qui jure là au milieu. Il est vrai que surmonté d'une barrière, ça risque d'améliorer les choses. Mais il y a une chose qu'on n'améliore pas, c'est l'aspect bruit. Alors on va rajouter derrière la barrière un panneau antibruit. C'est un élément étranger qui n'a rien à faire dans le paysage et qu'on met finalement pour cacher une première erreur ; on en fait une deuxième ! On dit ensuite que l'on fait un mur antibruit qu'on va laisser se végétaliser. Là, laissez-moi être très perplexe : on laisse à la nature le soin de cautériser une plaie architecturale !

Monsieur le Municipal, inutile de dire que je ne suis pas du tout satisfait de la réponse. J'aimerais bien discuter une fois avec l'un ou l'autre de vos architectes car j'ai quelques arguments à faire valoir.

C'est un faux discours qui est appliqué. Le discours à la base était de dire, et vous l'avez relevé : « il faut que le parc entre dans la rue », que les gens se rendent compte qu'il y a un parc. Il y a un mur d'une certaine hauteur, et il est vrai que le

gazon du parc ne se voit pas mais il y a des arbres immenses qui montrent que le parc existe ; si on fait une entrée qui n'est pas cachée dans un coin, généralement tout le monde la trouve. J'ai eu l'occasion de m'y trouver assez souvent et vous seriez surpris du nombre de gens qui utilisent ce parc.

Ce qu'on a fait ici, on a ouvert la rue au parc, c'est-à-dire que l'on s'est trompé de discours. Je regrette mais je crois que toutes les belles explications, pour celui qui a un peu de bon sens et qui a vu la chose – vous pouvez d'ailleurs discuter avec les gens qui connaissent ce secteur-là -, il y a manifestement eu une erreur et il faut la corriger. Il ne faut pas attendre que tout soit fini pour constater l'erreur et ensuite intervenir car le coût n'en sera que plus élevé.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je soumettrai ma réponse aux architectes de service car je l'ai préparée tout à l'heure et ils n'en ont pas connaissance. Je suis presque persuadé qu'ils vont l'accepter et j'ajouterai aussi vos remarques de telle façon que l'on puisse procéder à cette mise au point qui paraît nécessaire.

Je suis d'accord avec Monsieur le Conseiller PERRET : si l'on veut faire de l'architecture, il ne faut pas compter sur la végétation, sauf au Pavillon vaudois, pour créer des fondements ou des structures.

Dans le cas particulier, lorsqu'il s'agit d'un parc arborisé, la végétation a toute son importance et on peut imaginer que cette entrée, large et généreuse, a peut-être le défaut de se trouver dans l'axe du Chemin de Floreyres. C'est pour cela que vous avez le sentiment que l'on a créé une route qui entre dans le parc ; cette entrée pourrait être corrigée.

Quant aux parois antibruit, végétalisées ou non, je crois qu'elles seront plus utiles pour assurer la tranquillité des habitants de la maison voisine que le mur ancien qui ne l'était pas du tout. De plus, il comportait une ouverture que la réfection récente a bouchée.

Monsieur Daniel BURRI :

Puisqu'on en est à réparer les erreurs et qu'on parle de pierres, faisons d'une pierre deux coups.

Si on répare l'erreur des Bains, qu'on répare aussi celle du giratoire Clendy et qu'on change un mur qui n'est pas très esthétique non plus dans ce secteur-là.

Monsieur André PERRET :

Je prends la remarque de mon collègue au bond. Il est ingénieur-civil comme moi. C'est vrai, on a fait un mur en béton qui est le prolongement du mur qui existait déjà à l'époque et qui était en béton crépi. L'entreprise qui a fait cela, sous la direction du service des Travaux, a crépi également le mur en béton qui a été réalisé pour cautériser le tout. Il est vrai qu'il y en a un qui est neuf, il a l'aspect neuf - laissez le temps faire son œuvre - mais il est de la même texture, de la même forme et de la même grandeur que la suite du mur. Il va se cautériser naturellement par le vieillissement.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE (Maison Science et Cité)

On a appris par la presse dernièrement que la Maison Science et Cité avait connu quelques difficultés. Mais on peut lire dans la Feuille Officielle du vendredi 31 mai 2002, en page 1 :

« Le Canton de Vaud hébergera la Maison Science et Cité de Suisse Romande.

Le Conseil d'Etat a confirmé son intention d'accueillir sur territoire vaudois la Maison Science et Cité de Suisse romande. Il a toutefois écarté les projets d'ExploraParc de Vevey et le Parc des Sciences à Yverdon-les Bains au profit d'une troisième voie dont la localisation n'est en l'état pas déterminée ». Puis à la fin de ce pamphlet, on lit : « Le Conseil d'Etat entend poursuivre son travail en vue d'affiner le profil, la localisation, les coûts de fonctionnement et le financement de la Maison Science et Cité romande. Sa décision n'exclut pas que les communes d'Yverdon-les-Bains et Vevey puissent être candidates, cas échéant, pour la Maison Science et Cité, telle qu'envisagée ».

A Roland Garros, on se renvoie la balle... alors je me demande si le plan présenté par la Municipalité d'Yverdon-les Bains était mauvais, ou est-ce le Conseil d'Etat qui se fiche de nous ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Monsieur le Conseiller SCHÜLE m'avait avisé de sa question si bien que j'ai pu préparer une réponse.

La Fondation S+C voulait créer une Maison Sciences et Cité dans chacune des régions linguistiques de Suisse. Chaque pôle devait comporter des locaux pour l'administration, un forum, un centre de compétences, une médiathèque, des expositions temporaires, etc. Il devait donc s'agir d'un édifice d'une certaine envergure.

Le projet yverdonnois a été initié en 1999 et proposait l'édification progressive de plusieurs bâtiments. Les phases pouvaient être discutées ou remises en question dans le cadre des discussions avec la Fondation S+E.

Le concept a été présenté à Berne en avril 2000 à la Fondation, en même temps que d'autres projets, dont celui de réseau du groupe Imédia, c'est-à-dire UNIL de Lausanne et de Monsieur PANESE de la Fondation Verdan, qui se posaient en quelque sorte en contrepoint. Lors du séminaire qui a suivi, il semblait que le choix initial d'un pôle fort, par opposition à un réseau, était confirmé.

Le canton de Vaud a vu naître deux projets, celui d'Yverdon, qui devait s'appeler « Le Parc des Sciences » et « ExploraParc » à Vevey, ce dernier devant s'établir dans les bâtiments des anciens Ateliers Mécaniques. Il a donc fallu choisir, et pour cela, le Conseil d'Etat, en accord avec la Fondation, a lancé une étude de faisabilité au printemps 2001 pour départager les deux projets et définir une stratégie, c'est-à-dire un programme, un budget, un calendrier, des structures, etc. Selon le cahier des charges, les communes de Vevey et d'Yverdon auraient dû être associées au comité de pilotage. Il n'en a rien été ; il semblerait en revanche que Monsieur PANESE qui souhaitait l'établissement d'un réseau, aie fait partie de ce comité de pilotage.

C'est finalement le choix d'une mise en réseau que le Conseil d'Etat vaudois a préféré, pour diverses raisons. En particulier, cette troisième voie est plus économique dans les investissements et plus rapide dans sa mise en œuvre. Je cite la lettre du Conseil d'Etat :

« Il s'agit de sortir des murs, de créer la rencontre avec les citoyens, de définir un lieu qui doit disposer de surfaces pour des expositions, accueillir le public, former des médiateurs scientifiques, et rassembler toutes les énergies qui s'organisent autour de la médiation scientifique ».

Il faut donc un lieu préexistant et le Conseil d'Etat laisse à cet égard une porte ouverte à Yverdon.

Dans sa lettre adressée à la Municipalité, le Conseil d'Etat explique que le projet yverdonnois n'est pas retenu, mais que la ville conserve une ouverture dans le nouveau concept de mise en réseau. Toutefois, dans le rapport de faisabilité, on ne fait pas dans le détail puisqu'on y trouve une petite phrase assassine disant qu'Yverdon-les-Bains ne dispose pas des qualités intrinsèques favorisant les synergies entre médiateurs et scientifiques.

Le concept dit de la troisième voie est toutefois peu développé dans le rapport de faisabilité. On y trouve une litanie sans fin, dans un rapport de 97 pages et dans des annexes qui totalisent pas moins de 177 pages. Il n'y a pas de lieu préconisé mais on a parfois le sentiment que la condition posée est que celui-ci doit correspondre à une ville vaudoise d'au moins 150'000 habitants !

Il s'agit maintenant, pour la Municipalité, d'écrire au Conseil d'Etat pour demander des précisions et une entrevue. Il faut déterminer quel est l'appui cantonal à la poursuite du projet yverdonnois et savoir si l'ouverture qui subsiste dans la lettre adressée à la Municipalité n'est pas purement politique et si elle n'est pas totalement contredite par la petite phrase assassine dont je vous parlais tout à l'heure dans le rapport de faisabilité.

Il faut aussi connaître la position de l'autorité fédérale, notamment de l'instigateur du projet, Monsieur KLEIBER, savoir aussi quel est le programme détaillé des besoins, le calendrier, quelles sont les ressources financières et quel est l'emplacement souhaité, en bref, il s'agit de mettre les points sur les i. Il s'agit de déterminer si c'est uniquement pour des questions financières que le projet n'a pas été retenu par le canton ou si toutes les autres raisons qu'ont nous a données sont les vraies.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse et j'engage la Municipalité à suivre ce dossier afin qu'il suive la bonne voie, puisqu'il y en a une troisième !



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Loi cantonale sur les déchets)

Le Grand Conseil vaudois a voté, il y a quelques semaines, la nouvelle loi cantonale sur les déchets. Y aura-t-il bientôt taxe aux sacs à Yverdon-les-Bains ou des modifications de tarifs pour les déchets ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Rien n'est décidé. La taxe aux sacs : oui, si l'ensemble du district, voire du Nord vaudois le fait. Isoler une commune avec une taxe aux sacs pour que ceux-ci soient déposés ailleurs, je crois que c'est une réflexion qui mérite beaucoup d'attention. Sitôt que Monsieur le député RANDIN m'a averti de la votation du Grand Conseil, nous avons entrepris une discussion à ce sujet. Mais, je le répète, il n'y a rien de décidé actuellement.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Merci Monsieur le Municipal pour votre réponse.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Office du stationnement)

Voici les faits précis. Le dimanche 26 mai 02, Rue Faïencerie/Rue de Félice, deux garçons bien disposés, bel uniforme, ont collé toutes les voitures de ces deux rues. C'est en dehors de la zone H, ou V1. Il y avait des gens qui venaient du Locle, de France et qui ont dû perdre une ou deux heures pour aller au Poste de Police du quartier de la Sallaz.

D'autres Messieurs ont dit : vous pouvez aller parquer à Pierre-de-Savoie et après, vous faites le taxi. Est-ce qu'on ne pourrait pas ficher la paix, excusez-moi du terme, aux gens qui viennent trouver des proches à Yverdon-les-Bains sans les coller le dimanche. Le gendarme est venu avec ces gens, ils ont parcouru le quartier Pierre-de-Savoie. Il n'y a pas de H, pas de V1, et je trouve ça un peu saumâtre.

J'enchaîne tout de suite avec une autre question sur le macaron à Fr. 10.-. Lorsque la tante Agate ou l'oncle Alfred viennent nous trouver à l'improviste, on doit courir au poste de Police chercher un macaron à Fr. 10.-. Est-ce nécessaire, lorsque quelqu'un vient nous trouver à 16h, pour prendre les 4 heures, d'aller au poste de Police chercher ce macaron ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

On va venir sur la problématique du parcage en général.

Il y a eu une réflexion pour savoir comment il fallait appréhender la problématique du parcage à Yverdon pendant l'Exposition nationale. On est arrivé à une conclusion et à un concept qui a été mis en place ; celui-ci n'est certainement pas la panacée mais c'est une colonne vertébrale de structure sur laquelle on va s'appuyer pendant toute l'Expo. Cela ne veut pas dire qu'on va rester bloqués sur ce système mis en place, que l'on ne va pas trouver des assouplissements, corriger les imperfections. On a actuellement un mois d'expérience derrière nous et on a pu constater qu'il y avait des endroits où le principe ne fonctionnait pas ou mal.

Par exemple, le parking de la plage et du restaurant. On a maintenant corrigé en ouvrant les deux accès, au lieu d'un auparavant. On a été sensible aux arguments du tenancier qui subissait une baisse de son chiffre d'affaires, comme beaucoup de commerçants en ville d'ailleurs. Pour en revenir à la plage, nous avons modifié le système mis en place en permettant à tous les Yverdonnois en possession d'un macaron H de parquer à la plage durant la période de l'Expo d'une façon libre et gratuite.

Deuxième changement : au lieu de demander Fr. 30.- jusqu'à 21h, nous avons décidé d'alléger en demandant Fr. 10.- à partir de 17h. Le troisième allègement que nous avons réalisé est qu'au lieu de demander les Fr. 30.- ou 10.- pour ceux qui vont manger et de se faire rembourser cette somme après, il suffit maintenant de faire

viser une contremarque au restaurant de la Plage. Celle-ci permet d'accéder au restaurant sans déboursier d'argent au préalable.

J'en profite pour faire une petite publicité pour la ville en expliquant encore à tout un chacun que l'accès à la plage est libre. Cet accès est facile sous réserve des mesures que je viens de vous donner.

Idem pour la périphérie proche de l'Expo où se trouvent plusieurs commerces. Il y a la piscine à l'Allée de Winterthur ; cette allée est gérée par l'Expo. Nous avons réussi à obtenir un allègement et l'Expo nous autorise à accéder avec les voitures jusqu'à l'entrée de la piscine. C'est-à-dire que les habitants de la ville peuvent y aller avec un macaron H, gratuitement, de même que de l'autre côté, soit le tennis et le stade. Les gens de l'extérieur peuvent venir aussi à la piscine et de l'autre côté avec un disque de stationnement de limitation de deux heures. Dans le même secteur, nous pouvons accéder, pour les sociétés, avec le macaron « société ». Cela permet à la piscine de continuer à vivre, aux gens de continuer d'aller à la piscine, aux parents d'aller chercher leurs enfants à la piscine et nous remercions l'Expo au passage. Nous encourageons les gens à retourner à la piscine ainsi qu'au stade municipal - la buvette du stade a aussi souffert de ce début d'Expo -, et au tennis.

En ce qui concerne les macarons et des limitations générales de stationnement, un principe a été mis en place ; celui-ci est relativement nouveau et difficile à communiquer. C'est le marquage de zone de quartiers entiers. On connaît les limitations qui sont dans les rues, où les panneaux sont visibles. Par exemple à la rue du Midi, il y a une « démultipliée » de panneaux telle que l'on peut se demander d'ailleurs s'il y en a besoin d'autant. Ce n'est pas le cas des régions périphériques, par exemple la Rue de la Faïencerie ; je n'en suis pas sûr mais je vérifierai. A la Rue St.-Georges, relativement éloignée, il y a inévitablement un panneau en début de zone et tant que vous n'avez pas passé à côté d'un panneau « fin de zone », vous êtes toujours dans une zone restrictive. Effectivement, en tant qu'automobiliste, on devrait être attentif. Cela n'a pas toujours été le cas et il y a eu pas mal de confusions, d'explications que l'on a données et qu'on est toujours prêts à donner.

Cette période d'Expo est particulière et il y a des habitudes à prendre. Un lancement doit se faire et un effort est demandé à chacun ; beaucoup l'on déjà fait et cela permet d'accueillir le mieux possible les visiteurs à Yverdon. La problématique de la circulation et de parage est un souci important. On a entendu des remarques ces derniers jours, disant que la ville est déserte. La ville n'est pas déserte, loin de là. Il ne faut pas oublier qu'il y a 250 pendulaires qui se trouvent au parking de la plage et qui se trouvaient auparavant au centre ville. En plus de cela, il y a un certain nombre d'habitants qui ont repris un vélo, un scooter ou d'autres moyens de locomotion et il n'a jamais été aussi facile de parquer en ville d'Yverdon. J'aimerais aussi que les habitants des périphéries, qui sont les bienvenus, se rendent compte de ces facilités de parage. Ceci pour les différents commerces, restaurants ou les visites classiques.

Concernant les accents que l'on peut mettre sur les contrôles au niveau des parcs et des restrictions, on est tout à fait conscients qu'on a donné un cadre aux garde-parcs, un cadre classique, en bref l'application pure et dure. Il faut maintenant donner une orientation à ces contrôles, on en a parlé en Municipalité et plus particulièrement avec Monsieur le Syndic. Cela ne veut pas dire que ces contrôles ne vont plus se faire en zone périphérique mais effectivement, aller à la Rue de la Faïencerie ou au fin fond de la Rue des Moulins effectuer des contrôles de macaron un dimanche après-midi ne s'avère pas tout à fait judicieux. Je n'ai pas dit que c'est permis, j'ai dit que ce n'est pas tout à fait judicieux ! Il y a des endroits qui sont beaucoup plus pointus, la périphérie proche de l'Expo, l'Allée de Winterthur, la rue des Cygnes, la rue des Pêcheurs et je crois que dans ces secteurs-là, les gens doivent comprendre que les contrôles seront plus soutenus, ceci afin de protéger les habitants et les commerçants de ces quartiers. D'une façon générale, des réglages doivent être faits afin qu'Yverdon reste une ville accueillante.

Le macaron à Fr. 10.- est prévu afin d'éviter les parcs de longue durée à Yverdon. Celui-ci est réservé aux visiteurs sur un ou deux jours. Quant à ceux qui viennent pour manger un gâteau chez la grand-maman, je rappelle qu'il y a des facilités de parcage pendant trois heures, gratuitement, dans toute la périphérie ; ce laps de temps permet de manger une certaine quantité de gâteaux ! Il faut encourager les gens à continuer à avoir une vie sociale et à utiliser ces macarons à Fr. 10.-.



Intervention de Monsieur Pascal CONTINI (Suite intervention Monsieur RUDAZ)

J'aimerais revenir sur l'intervention de Monsieur RUDAZ sur l'image d'Yverdon concernant l'Expo. Je m'aperçois que l'on travaille beaucoup sur des banalités, on travaille sur les giratoires ; on tourne en rond et il faut bien en sortir ! Il existe un sketch de Raymond Devos qui s'appelle « Le plaisir des sens » ! Il faut sortir des chicanes qui ne chicanent visiblement qu'une personne. On ne parle pas de l'image qu'on veut donner et c'est ça qui est important. Je dirai à Monsieur TREYVAUD quand il parle de chemin que l'important, c'est de le parcourir et d'essayer d'arriver jusqu'au bout.



Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je viens jusqu'au bout de ma question et je me demande si l'on ne pourrait pas vendre ces macarons dans les kiosques, stations d'essence, à la Gare et qu'on ne soit pas obligé de se rendre au poste de Police...ou dans les confiseries comme me glisse mon collègue Monsieur Raymond GUYAZ ! Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Municipal.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Etant donné que l'on est prompt à critiquer, j'aimerais relever la manière dont s'est appliquée la personne qui contrôle et je l'en ai félicitée. Aimablement, elle est venue me faire remarquer – et on ne m'a pas tout de suite collé –, que je n'avais pas mis mon disque alors que j'avais mon macaron H dans une zone bleue, zone qui nécessite, en plus du H, le disque indiquant les heures de parage.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je n'aimerais pas rallonger mais je répondrai à la question du pourquoi on ne peut pas obtenir les macarons dans les confiseries ! C'est pour des raisons de comptabilité et surtout de contrôle. On demande, via la Police et le Contrôle des habitants, de vérifier que ceux qui demandent ce macaron viennent visiter des gens d'Yverdon et pas d'ailleurs.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

J'aimerais répondre à l'intervention de Monsieur le Conseiller CONTINI au sujet de l'impact que lui fait notre Ville. Je ne sais pas s'il la regarde vraiment, sa Ville ! J'aimerais tout d'abord lui faire remarquer que celle-ci est admirablement fleurie (applaudissements) par nos services des Travaux ainsi que par de nombreux et nombreuses habitants ; ceci est le premier point.

Deuxième point, cette ville a été nettoyée, ripolinée, par exemple en ce qui concerne les canaux et nous nous sommes fendus d'une lettre au Service des eaux de ce canton pour l'excellent travail qu'il a fait. J'aimerais également rappeler que de nombreux propriétaires ont ravalé, repeint leur façade. Donc, je suis désolé, mais nous n'entendons que des compliments sur la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous habitez une très belle Ville ! (Applaudissements).

Monsieur Pascal CONTINI :

Monsieur le Syndic, c'est très bien ce que vous venez de dire et je suis tout à fait d'accord avec vous ; mais je pense que pour les gens qui nous ont élus, cela ne suffit pas. C'est très bien ce que vous faites, ce que tout le monde fait, mais cela ne suffit pas.



Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND (Question de Monsieur Roger RANDIN concernant la Cure d'Air)

L'un ou l'autre d'entre vous avait posé au début de l'année des questions au sujet de la Cure d'Air et de sa location.

Je ne peux pas pour l'instant entrer dans les détails des événements, car tout n'est pas définitivement réglé, mais je vous annonce officiellement que dès le mois d'août, après la fermeture du Centre aéré, la Cure d'Air sera remise en location pour les privés, les associations ou les entreprises qui désirent y organiser une réunion, une fête ou un repas. (Applaudissements)

Pour les locations, vous pouvez vous adresser directement au Centre Médico-Social d'Yverdon-les-Bains qui vous renseignera.

Par cette brève information, j'espère répondre au désir que vous avez exprimé, soit de pouvoir profiter de l'endroit merveilleux qu'est la Cure d'Air.

**Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Question de Madame Silvia GIORGIATTI concernant l'hébergement pendant l'Expo)**

J'aimerais apporter, au nom de la Municipalité, une réponse à Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI, suite à la question qu'elle a formulée lors de la séance de mars dernier, où elle s'inquiétait de savoir si une liste allait être établie, donnant les informations sur les disponibilités en matière de « Bed and Breakfast » et de logement chez l'habitant.

Comme promis, la Municipalité a adressé au directeur de l'Office du tourisme de notre ville votre requête et je me permets de vous faire part de ses réponses.

L'OTTY publie à 100'000 exemplaires une brochure « Informations Yverdon-les-Bains » dans laquelle figure la liste des hôtels, du Gîte du Passant et des campings d'Yverdon-les-Bains et sa région. Les hôtels sont réservables directement à l'OTTY puisque, je cite « *nous sommes équipés d'une centrale d'information et de réservation et que nous encaissons une commission sur les ventes. Les hôtels peuvent également se réserver via Internet* ».

Région Yverdon-les-Bains finance et publie à 10'000 exemplaires une brochure « Appartements, chalets de vacances, chambres chez l'habitant et hébergement de groupes ». Ces objets se retrouvent également sur Internet.

Vu l'offre, et surtout la demande de logements chez l'habitant durant Expo.02, l'OTTY tient à jour cette liste. Il propose et conseille également les demandeurs de surfer régulièrement sur Internet car de nombreuses possibilités leurs sont offertes.

Finalement, l'OTTY se réjouit également des ouvertures à Yverdon-les-Bains du Camphôtel et de l'Everland, le plus petit hôtel du monde.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.



Madame la Présidente :

Nous arrivons au terme de cette séance.

Il me reste à vous donner rendez-vous au jeudi 4 juillet à 20h. et je lève cette séance.

Il est 22h07

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 juin 2002

	Pages
1. Appel	144
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2002.....	144
3. Démission	145
4. Assermentation	145
5. Communications de la Présidente.....	146
6. Communications de la Municipalité	149
7. Préavis no 11/02 concernant la modification du plan partiel d'affectation no 536 « Ancien plan d'extension partiel des terrains sis à l'angle des Rues de Chamblon et Neuchâtel », ainsi que l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact. (Monsieur Jean-Claude TETAZ, rapporteur).....	150
8. Préavis no 12/02 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST. (Monsieur Armand RUDAZ, président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur)	153
9. Pétition de Monsieur Marcel DESPLAND concernant le « PPA no 120-005, Rives du Lac, Hippodrome, Quai de Rive, PAC 302 ». (Monsieur Armand RUDAZ, rapporteur)	155
10. Propositions individuelles et interpellations.	157
Question de Monsieur Charles KULL (Statut du personnel communal)	157
Question de Monsieur Armand RUDAZ (Décoration des rues et des places pour l'Expo)	158
Intervention de Monsieur Roland FAVRE (« Vernissage en jaune » du Chemin de Floreyres).....	159
Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Vitesse des véhicules à la place de la Gare)	161
Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Aménagement sécurisé au croisement de la Rue William Barbey/Canal du Bey)	162
Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Avancée des travaux d'aménagement du tronçon pédestre et cyclable longeant le canal du Mujon).....	164
Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Phase participative au Plan directeur forestier du 8 ^{ème} arrondissement).....	165

Question de Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS (Stand de tir de Floreyres)	166
Question de Mademoiselle Claudine GIROUD (Lampadaires à la Rue St.-Georges).....	168
Question de Monsieur Albert MARTIN (Nuisances place de la Forge).....	169
Motion de Mademoiselle Sarah SCAPERROTTA (Création d'une piste de roller sur les rives du lac après Expo.02).....	169
Question de Monsieur Pascal BLUM (Communication C4 reçue par courrier).....	170
Intervention de Monsieur André PERRET (Parc d'Entremonts)	173
Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Maison Science et Cité)	177
Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Loi cantonale sur les déchets).....	179
Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Office du stationnement)	180
Intervention de Monsieur Pascal CONTINI (Suite intervention Monsieur RUDAZ).....	182
Réponse de Madame la Municipale Hélène GRAND (Question de Monsieur Roger RANDIN concernant la Cure d'Air).....	184
Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER (Question de Madame Silvia GIORGIATTI concernant l'hébergement pendant l'Expo).....	184